

Revenus pétroliers

le problème des prix pétroliers? A l'entendre, on croirait qu'il alignerait les prix pétroliers sur le cours mondial indépendamment de la manière dont le pétrole est produit. Comment ferait-il pour justifier, aux yeux des Canadiens, le 9 ou 10 p. 100 additionnel qu'il faudrait prévoir pour compenser ces coûts supplémentaires d'exploitation afin qu'on puisse vendre tout notre pétrole bon marché?

M. Fennell: Monsieur le Président, nous payons plus actuellement que le cours mondial pour l'essence et le mazout. Le député ne dit pas tout. Il ne tient pas compte des taxes. Or, il y a une taxe de 66 ⅓ cents par gallon d'essence. Et cette taxe n'a rien à voir avec les bénéfices réalisés par les sociétés pétrolières. C'est une taxe. On prétend qu'elle est utilisée pour les subventions d'encouragement au secteur pétrolier qui sont débloquentes pour la prospection en Nouvelle-Écosse et dans la mer de Beaufort. On ne s'en sert pas pour prospecter les régions où on trouve du pétrole habituellement.

Si nous adoptions aujourd'hui le cours mondial, l'essence et le mazout baisseraient. Si telle était la solution adoptée, je l'appuierais parce qu'elle viendrait en aide aux consommateurs du pays, dont ce parti-là prétend prendre la défense. Ils sont mal pris. Ils essaient de tout étatiser. Ils voudraient que nous ayons plus de Canadair et plus d'Eldorado, qu'il a fallu renflouer à coup de 400 millions. Ils voudraient que les contribuables continuent à payer ces déficits des sociétés de la Couronne. Quant à moi, je crois que si nous passions au cours mondial aujourd'hui, l'essence et le mazout baisseraient.

M. Skelly: Monsieur le Président, que c'est donc amusant d'entendre de pareilles bêtises. Je me demande vraiment comment l'orateur précédent a pu sans rire nous débiter de pareils boniments. Il est bien évident qu'il n'a pas lu «État de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada». Sa thèse est parfaitement incroyable. Est-ce qu'il voudrait éclaircir un tout petit point? Il a dit que les Japonais sont désireux d'obtenir la technologie étrangère. Est-ce qu'ils veulent, comme les Canadiens et comme son parti, avoir le capital et le contrôle étrangers en même temps que la technologie?

Le parti du député semble pressé d'attirer le capital et le contrôle étrangers. C'est là sa solution pour réinspirer notre technologie. Au Canada, nous avons développé une quantité énorme de techniques qui ne sont pas restées ici. Au contraire elles sont parties. Nous payons les travaux de recherche et de développement que les multinationales expédient à l'étranger. Le député veut-il reconnaître qu'il plaisantait uniquement, qu'il ne suffit pas d'avoir le capital étranger et le contrôle étranger à la place de la canadienisation? Je dis bien canadienisation, et non pas nationalisation.

• (1610)

M. Fennell: Monsieur le Président, nous sommes en faveur de la canadienisation. Je n'ai pas parlé de contrôle. Je serais enchanté d'avoir du capital de sociétés étrangères qui nous apporteraient des techniques nouvelles. Je reconnais non seulement que la technologie multinationale a quitté le pays, mais que la technologie canadienne est partie aussi. Et cela parce que nous n'avons pas su inciter ces sociétés à rester chez nous.

Ce que je dis, ce sont des faits que l'on peut prouver. Mais les propos du député, ce sont des belles phrases socialistes. Nous sommes d'opinion diamétralement opposée, nous ne nous

entendrons jamais sur rien, sauf que les subventions d'incitation pétrolière doivent être changées. Mais ce ne sont pas les mêmes changements que le député et moi demandons.

Je n'admets pas qu'il dise que nous sommes absolument en faveur du contrôle étranger. Nous sommes pour la canadienisation, pour que les Canadiens placent leur argent dans des sociétés canadiennes afin de se débarrasser du contrôle étranger.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-14 qui remet un peu d'ordre dans les mesures prises par le gouvernement ses dernières années.

Je voudrais revenir sur certains propos du député de Comox-Powell River (M. Skelly). Celui-ci affirme qu'Imperial Oil, notamment, nous a rendu de très mauvais services et il reproche à la société ses investissements comme ceux de Cold Lake et de Grand Centre, parce qu'elle s'attendrait à ce qu'on lui fasse la charité. Quand Imperial Oil a voulu aménager à Cold Lake et à Grand Centre une usine de pétrole lourd, qui ferait appel à une technologie de pointe jamais utilisée encore à l'échelle commerciale, elle comptait dépenser 12 ou 13 milliards de dollars. C'était l'équivalent de tout son actif au Canada. La décision appartenait au conseil d'administration. La société s'est aperçu que le Programme énergétique national ne lui permettait pas de récupérer sa mise de manière à protéger les fonds des régimes de pensions ou des particuliers et des sociétés de fiduciaire qu'elle avait d'investis chez elle.

Je supporte mal les beaux discours que tiennent les députés à la gauche de la Chambre quand, de toute évidence, ils ne peuvent pas nous présenter la réalité parce qu'ils ne la connaissent pas.

Je vais parler de trois mesures prévues dans le projet de loi, car elles m'apparaissent importantes. Celui-ci fait ressortir de façon dramatique les effets désastreux du ralentissement qui frappe le secteur énergétique, surtout dans l'ouest du Canada. Le gouvernement a voulu intervenir sans admettre qu'il s'était trompé. Peu à peu il a pris diverses initiatives pour tâcher de relancer les affaires. Les activités dans le bassin sédimentaire de l'ouest se sont arrêtées. On a déménagé les installations de forage, des petits entrepreneurs qui venaient de se lancer et des petites entreprises de services ont tout perdu, et par la même occasion un nombre incalculable d'emplois a été supprimé. Bien des petites localités en ont ressenti les soubresauts: Grande-Prairie, Fort McMurray, Bonnyville, Grand Centre, Cold Lake, Slave Lake et High Prairie, situées dans le Nord, de même que plusieurs municipalités du Sud.

Le projet de loi accordera aux sociétés un crédit annuel de \$250,000 sur leurs revenus pétroliers imposables. Cette mesure a du bon, monsieur le Président, car les sociétés disposeront d'un peu plus de liquidités qu'elles pourront investir. Le taux des redevances baisse légèrement de 12 à 11 p. 100. Le projet de loi redresse également le programme de récupération assistée du pétrole que le gouvernement a instauré.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de parler longuement du projet de loi même, monsieur le Président, et je tiens plutôt à m'en inspirer pour faire ressortir certaines des choses qui se sont produites en vertu du Programme énergétique national. Je voudrais saisir la Chambre de certaines solutions de rechange qui devraient à mon avis figurer dans la mesure à l'étude avant